



Insultes par sms sur mon portable

Par **Ninie7**, le **13/09/2018 à 12:31**

Bonjour
Je suis séparée du papa de ma fille qui a 14 ans
Je l'ai quittée pour violences conjugales mais hormis une main courante au commissariat, je n'ai pas porté plainte
À ce jour
Mon ex est embêté avec La Caf qui lui réclame le paiement des pensions alimentaires sur 1 an
La Caf va faire une saisie sur salaire
Car depuis que le remboursement a été décidé, il ne paye pas chaque mois ce qu'il doit
Ma question
Comme il n'a pas du tout content de cette situation
J'ai reçu par SMS des insultes me disant que Suis une perverse etc...
Il dit même qu'il va en informer notre fille pour qu'elle sache à quel point je suis une manipulatrice etc etc
J'ai les SMS en preuve
PS Jusqu'à présent pour l'harmonie dans la famille, j'ai toujours laissé passer et pardonner
Mais à présent, j'aimerais qu'il comprenne par un intermédiaire que ça n'est plus possible !
Un médiateur de la Caf ?
Une plainte à la police ?
Merci pour vos conseils

Par **SJ4**, le **13/09/2018 à 14:27**

bonjour, vous pouvez porter plainte à la police mais il n'y a pas infraction, voir <http://www.loi1881.fr/courrier-diffamatoire-envers-destinataire>

Par **Visiteur**, le **13/09/2018 à 16:35**

Bonjour
Surtout, il faut prendre les devants vis à vis de votre fille...